

1.6.5. Traitement varroa en ruchettes d'élevage

Sous ruchettes d'élevage nous entendons des systèmes de petites ruches servant à la reproduction et à l'élevage de reines (p. ex. Mini Plus, Mini Swiss, Api Plus CH-5).

Le traitement estival en ruchettes d'élevage est un grand défi étant donné que l'application des méthodes recommandées par le CRA et le SSA pour des colonies de production est très difficile, voire impossible. Le climat au sein de la colonie étant difficile à estimer en raison des nombreuses abeilles regroupées sur un petit espace, l'acide formique, par exemple, est presque impossible à doser correctement.

Durant la saison apicole, il est recommandé d'initier des phases sans couvain ou de profiter des périodes naturelles sans couvain pour traiter les abeilles à l'acide oxalique. Pour ce faire, la méthode la plus sûre est la vaporisation, le traitement par dégouttement étant déconseillé.

Idéalement, en raison du risque de ré-infestation, un rucher séparé devrait être exploité pour les ruchettes d'élevage.

Pour ne pas perdre la vue d'ensemble, il faut consigner très précisément pour chaque colonie quelles mesures ont été prises pour diminuer l'infestation de varroas.

Objectif :

Avoir durant toute l'année le varroa sous contrôle sur l'ensemble du rucher, y compris les ruchettes existantes, afin de prévenir les pertes.

Freiner le développement du varroa au printemps :

Chez les colonies ayant hiverné en ruchette d'élevage, les mesures en vue de freiner le développement du varroa au printemps sont judicieuses. Ici aussi, la découpe du couvain de mâles est recommandée ([aide-mémoire 1.4.1.](#)). La création de nucléi de mi-journée ([aide-mémoire 1.4.5.](#)) dans des ruchettes est également une méthode très appropriée et efficace. Vous pouvez ainsi vaporiser de l'acide oxalique aussi bien sur la colonie existante et que sur la nouvelle – en l'absence de couvain ([aide-mémoire 1.3.1.](#)).

Traitement estival :

Pour des colonies en ruchettes d'élevage, qui ne sont généralement créées qu'en juin, un traitement estival en septembre est suffisant. L'arrêt de ponte ([aide-mémoire 1.6.1.](#)), avec traitement final à l'acide oxalique, est particulièrement indiqué. Si les reines ne sont pas utilisées, un retrait total du couvain avec pulvérisation d'acide oxalique est également possible.

Après émergence de toutes les abeilles du couvain, les colonies sans reine sont traitées à l'acide oxalique (de préférence par pulvérisation), puis réunies. De cette façon, vous regroupez uniquement les abeilles et non de surcroît deux populations de varroas.

Traitement hivernal :

En règle générale, on fait hiverner uniquement des colonies d'une certaine taille, avec suffisamment d'abeilles et de nourriture (dans le cas de Mini Plus idéalement dès 3 hausses).

Etant donné que les colonies des ruchettes d'élevage se reproduisent souvent encore tard dans l'année, veillez tout particulièrement à effectuer un traitement à l'acide oxalique en l'absence de couvain. L'idéal pour ce faire est la pulvérisation, laquelle permet simultanément de vérifier l'absence de couvain. Si ce n'est pas le cas, il faut soit retirer le couvain, soit différer le traitement.



Ruches Mini Plus



Initier l'absence de couvain avec une cage Scalvini



Ruches Mini Swiss